



**CALENDRIER DE L'EXAMEN DE LICENCE
ORGANISÉ À L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
"VICTOR BABEȘ" DE TIMIȘOARA,
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

Art. 1. L'examen de licence est organisé par l'UMPhVBT dans les sessions suivantes, dans les mêmes conditions, comme suit :

a) Session I :

- en septembre 2023, pour **tous** des programmes d'études des Facultés de Médecine, de Médecine dentaire et de Pharmacie.

b) Session II, avec le maintien des commissions de licence mises en place pour la première session de l'examen de licence :

- en février 2024, pour **tous** les programmes d'études des Facultés de Médecine, de Médecine dentaire et de Pharmacie.

Art. 2. Le calendrier de l'examen de licence est le suivant :

a) en septembre 2023 - **tous** les programmes d'études des Facultés de Médecine, de Médecine dentaire et de Pharmacie :

- 12.09.2023, 1000 heures - **épreuve écrite** (pour tous les programmes d'études des facultés de Médecine, Médecine dentaire et de Pharmacie) ;

- 13.09.2023 - **épreuve pratique** (pour les programmes d'études des facultés de Médecine dentaire et de Pharmacie) ;

- 14-15.09.2023 - **examen du mémoire de licence** (pour **tous** les programmes d'études des facultés de Médecine, de Médecine dentaire et de Pharmacie).

b) en février 2024, - **tous** les programmes d'études des Facultés de Médecine, de Médecine dentaire et de Pharmacie :

- 06.02.2024, 10h00 - **épreuve écrite** (pour tous les programmes d'études des facultés de Médecine, de Médecine dentaire et de Pharmacie) ;

- 07.02.2024 - **épreuve pratique** (pour les programmes d'études des facultés de Médecine dentaire et de Pharmacie) ;

- 08-09.02.2024 - **examen du mémoire de licence** (pour **tous** les programmes d'études des facultés de médecine, de médecine dentaire et de pharmacie).

Art. 3. L'inscription des candidats à l'examen de licence se fait individuellement, auprès des décanats des facultés, par le dépôt du mémoire de licence accompagné du résumé et du rapport du mémoire, des attestations de compétence linguistique et de l'affidavit sur l'originalité du contenu du mémoire, signés par le diplômé et le coordinateur scientifique, selon les modalités suivantes :

- **avant le 15.07.2023**, pour la **session de septembre** de l'examen de licence;
- **avant le 16.12.2023**, pour la **session de février** de l'examen de licence.

Art. 4. La soumission des mémoires de licence à vérifier avec le logiciel anti-plagiat utilisé par l'Université se fera **au plus tard le 10.07.2023**, pour tous les programmes de premier cycle.

Art. 5. La séance d'information technique à laquelle participent les membres des comités de licence, ainsi que les chefs de salle et les superviseurs, est organisée par le comité central de licence **au moins une semaine avant l'épreuve écrite de la première session de l'examen de licence**, dans l'Aula Magna de l'université (ou en ligne, lien envoyé par courrier électronique, dans les cas justifiés).

PROCTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: prorektoratdidactic@umft.ro

www.umft.ro